

LIQUIDE A BROUILLARD ECONOMY LIGHT

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 - Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation LIQUIDE A BROUILLARD ECONOMY LIGHT
Nom chimique
Type de produit Mélange
UFI : 9NMA-KVS4-720R-UHXX

1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PREMIUM FACTORY SAS
1 Route Neuve
71710 MONTCENIS France
Téléphone : +33 (0) 972 52 83 82
Site web premiumfactory.eu
CONTACT SDS : jy.pizzini@premiumfactory.eu

Distributeur

PREMIUM FACTORY

Fabriquant

PREMIUM FACTORY

1.4 - Numéro d'appel d'urgence

- ORFILA (INRS) + 33 (0)1 45 42 59 59 France

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Acute Tox. 4 Oral	Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 4
-------------------	---

2.2 - Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Contient : 2,2'-oxydiéthanol, diéthylène glycol (CAS No.: 111-46-6)

Mention d'avertissement : Attention

Pictogrammes des risques



Mentions de danger

H302	Nocif en cas d'ingestion
------	--------------------------

Conseils de prudence

P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

LIQUIDE A BROUILLARD ECONOMY LIGHT

P301+P312	EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P322	Mesures spécifiques (voir informations sur cette étiquette).
P330	Rincer la bouche.
P501	Éliminer le contenu/le récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets approuvée conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Phrases EUH : Aucun

2.3 - Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 - Substances

Non applicable

3.2 - Mélanges

Nom chimique	No	%	Classe(s)	Concentration spécifiques
2,2'-oxydiéthanol, diéthylène glycol	n°CAS : 111-46-6 Numéro d'identification UE : 603-140-00-6 N°CE : 203-872-2	25 - <= 65	Acute Tox. 4 Oral - H302	Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 - Description des mesures de premiers secours

<u>Après contact avec la peau</u>	- Aucune information disponible.
<u>Après contact avec les yeux</u>	- Rincer immédiatement soigneusement et abondamment avec un bain oculaire ou de l'eau.
<u>En cas d'ingestion</u>	- Consulter immédiatement un médecin (centre antipoison). - En cas de doute ou si des symptômes sont observés, consulter un médecin. - En cas d'ingestion accidentelle, rincer la bouche avec beaucoup d'eau (uniquement si la personne est consciente) et consulter immédiatement un médecin. - Faire vomir lorsque la personne affectée n'est pas inconsciente. - Observer le risque d'aspiration en cas de vomissements.

4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<u>Symptômes et effets - En cas d'inhalation</u>	- Aucune information disponible.
<u>Symptômes et effets - Après contact avec la peau</u>	- Aucune donnée disponible.
<u>Symptômes et effets - Après contact avec les yeux</u>	- Aucune information disponible.
<u>Symptômes et effets - En cas d'ingestion</u>	- Aucune information disponible.

4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Aucune information disponible.

LIQUIDE A BROUILLARD ECONOMY LIGHT

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 - Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

- ABC-poudre
- Brouillard d'eau
- Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappropriés

- Jet d'eau puissant

5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Aucune donnée disponible.

Produits de décomposition dangereux

- Aucune donnée disponible.

5.3 - Conseils aux pompiers

- Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Celui-ci ne doit pas être déversé dans les égouts.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

- Portez des gants de protection.
- N'utilisez les gants qu'une seule fois.

Pour les secouristes

- Mettre les personnes en lieu sûr.
- Utiliser une protection respiratoire appropriée.

6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

- Aucune information disponible.

6.3 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement

- Aucune information disponible.

Méthodes et matériel de nettoyage

- Absorber avec un matériau liant les liquides (p. ex. sable, terre de diatomées, liants acides ou universels).
- Ventiler la zone affectée.

Techniques inappropriées

- Aucune information disponible.

6.4 - Référence à d'autres rubriques

- Élimination : voir section 13
- Equipement de protection individuelle : voir rubrique 8
- Manipulation sûre : voir section 7

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandation

- Mettre les couvercles sur les contenants immédiatement après utilisation.
- Ne mettez pas de chiffons de nettoyage imprégnés de produit dans les poches de votre pantalon.

LIQUIDE A BROUILLARD ECONOMY LIGHT

- Porter des vêtements de protection individuelle (voir section 8).

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

- Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

- Ne pas fumer pendant l'utilisation.

- Rangement séparé des vêtements de travail.

- Se laver les mains et le visage avant les pauses et après le travail et prendre une douche si nécessaire.

7.2 - Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Restreindre l'accès général au magasin.

- Conserver le récipient bien fermé.

7.3 - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Respecter la fiche technique.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 - Paramètres de contrôle

- Aucune donnée disponible.

8.2 - Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

- Aucune information disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Blouse de laboratoire.

- Lunettes avec protection latérale.

- Lunettes de sécurité anti-poussière.

- Portez des gants de protection.



Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État

Liquide

Aspect

Couleur

Odeur

Seuil olfactif

Aucune donnée disponible

LIQUIDE A BROUILLARD ECONOMY LIGHT

pH	Aucune donnée disponible
Point de fusion	Aucune donnée disponible
Point de congélation	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	Aucune donnée disponible
Point éclair	Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible
inflammabilité	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité	Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité	Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	Aucune donnée disponible
Densité de la vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative	Aucune donnée disponible
Densité	Aucune donnée disponible
Solubilité (Eau)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Ethanol)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Acétone)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Solvants organiques)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	Aucune donnée disponible

Caractéristiques des particules

Taille des particules	Aucune donnée disponible
-----------------------	--------------------------

9.2 - Autres informations

Teneur en COV	Aucune donnée disponible
Energie minimale d'ignition	Aucune donnée disponible
Conductivité	Aucune donnée disponible

- Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 - Réactivité

- Ce matériau est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 - Stabilité chimique

- Le produit est chimiquement stable dans les conditions recommandées de stockage, d'utilisation et de température.

10.3 - Possibilité de réactions dangereuses

- Aucune réaction dangereuse lors de la manipulation et du stockage conformément aux dispositions.

10.4 - Conditions à éviter

- Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées.

10.5 - Matières incompatibles

LIQUIDE A BROUILLARD ECONOMY LIGHT

- Aucune donnée disponible.

10.6 - Produits de décomposition dangereux

- Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 - Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë - Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 4 - Nocif en cas d'ingestion

Toxicité : Mélange

LD50 oral (rat)	Aucune donnée disponible
LD50 dermal (rat)	Aucune donnée disponible
LD50 dermal (rabbit)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation (rat)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation dusts and mists (rat)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation vapeurs (rat)	Aucune donnée disponible

- Nocif en cas d'ingestion.

Corrosion cutanée/irritation cutanée - Non classé

- Aucune donnée disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Non classé

- Aucune donnée disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée - Non classé

- Aucune donnée disponible.

Mutagenicité sur les cellules germinales - Non classé

- Aucune donnée disponible.

Cancerogénité - Non classé

- Aucune donnée disponible.

Toxicité pour la reproduction - Non classé

- Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Non classé

- Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée - Non classé

- Aucune donnée disponible.

LIQUIDE A BROUILLARD ECONOMY LIGHT

Danger par aspiration - Non classé

11.2 - Informations sur les autres dangers

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 - Toxicité

Toxicité : Mélange

EC50 48 hr crustacea	Aucune donnée disponible
LC50 96 hr fish	Aucune donnée disponible
ErC50 algae	Aucune donnée disponible
ErC50 other aquatic plants	Aucune donnée disponible
NOEC chronic fish	Aucune donnée disponible
NOEC chronic crustacea	Aucune donnée disponible
NOEC chronic algae	Aucune donnée disponible
NOEC chronic other aquatic plants	Aucune donnée disponible

- Aucune donnée disponible.

12.2 - Persistance et dégradabilité

Demande biochimique en oxygène (DBO)	Aucune donnée disponible
Demande chimique en oxygène (DCO)	Aucune donnée disponible
% de biodégradation en 28 jours	Aucune donnée disponible

- Aucune donnée disponible.

12.3 - Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible

- Aucune donnée disponible.

12.4 - Mobilité dans le sol

- Aucune donnée disponible.

12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB

12.6 - Propriétés perturbant le système endocrinien

- Aucune information disponible.

12.7 - Autres effets néfastes

- Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 - Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets - Aucune information disponible.

Evacuation des eaux - Aucune information disponible.

LIQUIDE A BROUILLARD ECONOMY LIGHT

Précautions particulières à prendre

- Envoyer à un incinérateur de déchets dangereux en respectant les réglementations officielles.
- Les déchets destinés au recyclage doivent être classés et étiquetés.
- Les déchets nécessitent une surveillance particulière.
- Les emballages qui ne peuvent pas être correctement nettoyés doivent être éliminés.

Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale

- Éliminer les déchets conformément à la législation en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 - Numéro ONU ou numéro d'identification

Non applicable

14.2 - Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable

14.3 - Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4 - Groupe d'emballage

Non applicable

14.5 - Dangers pour l'environnement

Non applicable

14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 - Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substances REACH candidates Aucun

Substances Annex XIV Aucun

Substances Annex XVII Aucun

Teneur en COV Aucune donnée disponible

15.2 - Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Versions de la FDS

Version	Date d'émission	Auteur	Description des modifications
1	15/05/2023		

LIQUIDE A BROUILLARD ECONOMY LIGHT

Textes des phrases réglementaires

Acute Tox. 4 Oral	Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 4
H302	Nocif en cas d'ingestion

*** **